



SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES SCIENTIFIQUES DE L'IREQ

COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES
COMMUNIQUÉ AUX MEMBRES

Un sauveur nous est donné...

BOUCHERVILLE, le 27 septembre 2000 - Hum, ça ressemble presque aux airs de Noël lorsque l'enfant Jésus nous est annoncé... En effet, comment interpréter autrement le remplacement du responsable Ressources humaines à Hydro-Québec - Jean-Marie Gonthier - par un négociateur venu du Conseil du Trésor, M. Maurice Charlebois ? Sera-t-il celui que nous espérons depuis si longtemps ? Saura-t-il relancer nos négociations sur des pistes qui donnent des meilleurs résultats que ceux obtenus à ce jour ?

Nous l'espérons vivement parce qu'il est grand temps que nos discussions stériles trouvent enfin une oreille attentive et que, notre négociation étant réglée, nous puissions attaquer sérieusement la réforme de la R&D et y associer la collaboration des chercheurs et ingénieurs de l'IREQ et du LTEE. Autrement, il est fort à parier que cette réforme souffre de délais importants dans la mesure où les membres du SPSI seront de moins en moins enclins à collaborer à un processus alors que la Direction estime que leur rémunération passe au second rang et ne mérite pas d'être traitée sérieusement.

"C'est pas de notre faute à nous si on peut pas vous offrir les conditions du SPIHQ ou de meilleurs conditions, c'est la faute du Conseil du Trésor !"

Cet intitulé vous rappelle quelque chose ? C'était le titre d'une rubrique parue dans notre communiqué du 22 août dernier. Ainsi, on y disait :

"Combien de fois ne s'est-on pas fait servir cette remarque par le comité de négociation patronal afin de justifier le fait qu'on ne pouvait pas acquiescer aux demandes du SPSI. C'est à croire qu'ils nous prennent pour des imbéciles et nous avons maintenant la preuve formelle qu'ils se foutent carrément de nous.

[...]

Si c'est si facile d'obtenir l'accord du Conseil du Trésor pour faire ajouter, à posteriori, des paramètres salariaux non prévus à l'entente originale du SPIHQ, pourquoi est-ce si compliqué d'obtenir des mandats afin de nous proposer les mêmes paramètres salariaux ? Veut-on vraiment que l'on croit ces balivernes que l'on nous sert en négociation ?

Décidément, le Conseil du Trésor a le dos bien large..."

Eh bien, on ne croyait jamais avoir visé aussi juste ! Aujourd'hui, le Conseil du Trésor est rendu à Hydro-Québec - avec la nomination de M. Charlebois comme responsable des Ressources humaines - et ça va être intéressant de savoir si nos propositions ont jamais été présentées au gouvernement du Québec... On saura enfin une fois pour toute si c'est Hydro-Québec ou le Conseil du Trésor qui a fait que notre dossier de rémunération ait si peu avancé durant les 18 derniers mois.

Rémunération et emploi à Hydro-Québec / IREQ - Une entrevue percutante dans l'Irequois...

Au moment où vous recevrez ce communiqué, la dernière parution du journal l'Irequois nous aura servi, en première page, une entrevue menée par notre équipe de journalistes avec Richard Marceau, directeur du département de génie électrique et informatique de l'École Polytechnique. Et les faits révélés lors de cette entrevue sont tout à faits étonnants...

Présentons les faits saillants de l'entrevue :

- l'École Polytechnique a fermé son département d'électrotechnique puisque Hydro-Québec, n'embauchant presque plus d'ingénieurs depuis 20 ans, n'a pas pris soin de maintenir une embauche "proactive", laquelle aurait incité au maintien de cette activité de formation durant toutes ces années ;
- devant le peu de "challenge technologique" présent dans les emplois d'ingénierie et de R&D proposés par Hydro-Québec, les étudiants en génie choisissent des disciplines autres que l'électrotechnique, seulement 2 étudiants ayant choisi ce domaine particulier durant la dernière année ;
- lorsqu'Hydro-Québec a présenté ses besoins à venir en matière d'ingénierie - plus de 100 postes devront être comblés dans les prochaines années - aux dirigeants de Polytechnique, eh bien on lui a indiqué qu'elle devrait se tourner vers d'autres universités pour combler ses besoins, l'École Polytechnique étant peu intéressée à relancer une activité qui n'offre pas de débouchés intéressants pour les étudiants et à s'associer à un partenaire ayant démontré si peu d'intérêt dans les années passées ;
- la rémunération versée par Hydro-Québec à ses nouveaux ingénieurs et chercheurs, pour qu'elle soit le moins compétitive avec les conditions offertes sur le marché, devrait être haussée d'au moins 33% avant que des étudiants marquent un intérêt quelconque pour un emploi futur au sein d'Hydro-Québec.

Lors de notre précédent communiqué, nous vous avons présenté les conditions de rémunération offertes par le CNRC et, malgré ces preuves probantes, de nombreux gestionnaires ont remis en question notre méthodologie en arguant que la comparaison souffrait d'importantes lacunes au niveau de l'analyse et de l'équivalence des postes. Afin de dissiper tous les doutes qui pourraient subsister après cette entrevue percutante de Richard Marceau, nous vous invitons à transmettre le contenu de l'entrevue à vos gestionnaires en espérant qu'ils vont enfin comprendre qu'il y a un sérieux problème de rémunération pour les chercheurs et les ingénieurs à Hydro-Québec...

Mise à jour sur le grief du Régime de retraite (RRHQ)

Voilà, c'est confirmé. Le 20 octobre prochain sera la dernière journée d'audience. Hydro-Québec y fera entendre sa preuve additionnelle et comparaitre de nouveaux experts dans le dossier. Rappelons que, tel que cela a été relaté dans les précédents communiqués, la Direction a trouvé le moyen de faire traîner le dossier en longueur en obtenant une journée supplémentaire d'audience, ayant prétendu que le SPSI avait introduit de nouveaux éléments lors de l'audience du 30 juin dernier.

Après cette dernière journée d'audience, il ne restera plus qu'à convoquer les parties pendant une demi-journée afin qu'Hydro-Québec y présente son plaidoyer final. Par la suite, nous serons en attente de la décision de l'arbitre.

Nous vous tiendrons informés du déroulement de ce dossier au cours des prochains communiqués.

Suspension du processus de reclassification pour les chercheurs et ingénieurs membres du SPSI

Surprenant, n'est-ce pas ? Nous l'avons été tout autant que vous lorsque nous avons appris que des chefs, lors de rencontres avec les employés de leurs unités, ont annoncé que, eu égard à la fin prochaine de notre convention collective [sic], la Direction avait décidé de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, le processus de reclassification pour les membres du SPSI. Soit qu'il s'agisse d'une méconnaissance profonde des lois du travail - une convention collective continue de s'appliquer jusqu'à ce qu'une nouvelle convention la remplace - ou encore qu'il s'agisse d'une autre mesure pour envenimer encore plus nos relations avec la Direction.

En tout état de cause, le Bureau a fait parvenir à la direction de l'IREQ une correspondance demandant à ce que le processus de reclassification soit remis en marche dans les plus brefs délais. Et nous vous invitons à nous signaler toute application non conforme d'une quelconque mesure contenue dans notre convention collective afin que nous prenions les mesures appropriées le cas échéant.

Le GM (Gestionnaire du Mois)...

A la demande de plusieurs d'entre vous, nous poursuivons la publication de la rubrique consacrée au "Gestionnaire du Mois". Cette rubrique veut souligner de façon plus évidente les faits et gestes de gestionnaires qui méritent d'être portés à l'attention des membres du SPSI et, ainsi, souligner la qualité de leur gestion ou les innovations dont ils font preuve ...

Ce mois-ci, nous désirons souligner le travail d'un gestionnaire qui a su faire preuve de souplesse et du sens du compromis dans la résolution d'un problème. Il s'agit d'Yvan Chatigny, chef Appareillage électrique, lequel a accepté de remettre en question une décision antérieure afin que le chercheur qui s'estimait lésé ait la conviction d'avoir obtenu un traitement juste et équitable dans son dossier. Ainsi, au-delà des incidents de parcours qui ont mené à une situation quelque peu confuse, nous avons porté à l'attention de ce gestionnaire les doléances de ce chercheur. Et, ensemble, en faisant preuve de souplesse et de compromis, nous avons trouvé une solution qui satisfasse pleinement le chercheur concerné, le Syndicat ainsi que la Direction. Comme quoi les dossiers ne finissent pas tous en arbitrage lorsque la bonne volonté se manifeste de façon aussi bienveillante.

Oui, décidément, il y a des gestionnaires qui se démarquent par la qualité de leur approche et leur sens du compromis. Cela aussi mérite d'être souligné...

La FAR (Foire Aux Rumeurs)...

Nous poursuivons notre rubrique de la "Foire Aux Rumeurs" puisque celle-ci a connu un accueil très favorable depuis son lancement. Rappelons que ces rumeurs sont généralement propagées par des gestionnaires auprès des membres du SPSI afin de susciter la grogne au sein de notre groupe ou, dans certains cas, par des membres du SPSI eux-mêmes aspirant à des postes de gestion au sein de l'administration. Commentons les plus récentes rumeurs :

◆ Rumeur #1

La rumeur : Les deux Pelletier - Denis Pelletier, directeur IREQ et Jean-Marc Pelletier, président du SPSI - ont été aperçus dînant ensemble au restaurant La Barca de Boucherville...

La réalité : Fausse rumeur s'il en est. En effet, le directeur de l'IREQ refuse encore et toujours de rencontrer le président du SPSI ailleurs qu'à son bureau de l'IREQ et au moment qu'il aura choisi pour cette rencontre. Soit. Le président du SPSI poursuit, quant à lui, ses échanges avec le supérieur de Denis Pelletier...

◆ Rumeur #2

La rumeur : Certains prétendants dans la course au leadership de l'IREQ auraient mis la pédale douce sur leurs candidatures et auraient plutôt opté pour mettre en application leur plan B...

La réalité : Hum, difficile à dire si la rumeur est fondée ou non. Si c'est vraiment le cas, s'agit-il d'un repli stratégique afin d'endormir leurs adversaires ou d'une stratégie pour ceux qui ont senti le vent tourner ?

◆ **Rumeur #3**

La rumeur : Plusieurs gestionnaires de l'IREQ ont commencé à transmettre leurs dossiers afin de se trouver un nouvel emploi ailleurs dans l'entreprise...

La réalité : Dans ce cas-ci, la rumeur est bien fondée puisque la confirmation nous est venue des supérieurs hiérarchiques de ces mêmes gestionnaires. Décidément, quant le bateau tangue et qu'il y a du roulis, les r... sont les premiers à vouloir quitter le navire !

Continuer à nous alimenter avec les plus récentes rumeurs ce qui nous permettra d'enrichir cette section pour nos prochains communiqués ...

Demandes de rachat d'années de contribution aux fins du Régime de retraite RRHQ et rachat du temps passé comme "contractuel"

Dans notre précédent communiqué, nous vous suggérons de transmettre une demande de rachat pour les années passées à titre d'employés contractuels - durant la période des années 80 jusqu'au 21 mai 1990 - avant que vous ne soyez devenus des cotisants au Régime de retraite RRHQ et ce, en vertu du programme de rachat actuellement proposé par la Direction. Quoique l'entreprise ne veuille pas permettre, pour l'instant encore, le rachat de ces périodes, elle n'en a pas moins commencé à évaluer ce rachat pour ses employés contractuels...

Nous vous tiendrons informés s'il y a des développements nouveaux à ce sujet.

Pour nous rejoindre

Secrétariat du SPSI
210, boul. de Montarville
Bureau 3014
Boucherville (Québec)
J4B 6T3
Tél : (450) 449-9630
1-877-449-9630 (sans frais)
Fax : (450) 449-9631
Courriel : secretariat@spsi.qc.ca
Page Web : www.spsi.qc.ca

Le Bureau du Syndicat